

Les noms de quelques cours d'eau fribourgeois [suite]

Autor(en): **Aebischer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES NOMS DE QUELQUES COURS D'EAU FRIBOURGEOIS

DEUXIÈME SÉRIE

par PAUL AEBISCHER.

(Suite)

Après avoir quitté Chandon, le village le plus important que traverse notre cours d'eau est *Chandossel*. Jaccard¹ veut voir dans ce nom un « champ du nommé *Dossel* » qui serait un homonyme par conséquent du *pratum Dossel* — ou mieux *d'Ossel* —, situé probablement dans le territoire d'Ecuvillens, et donné en 1138 par Guillaume de Glâne au monastère d'Hauterive qu'il venait de fonder². La seule forme ancienne de ce nom de lieu est de 1214 : il est question dans un document de cette année-là d'un « Uldrici molendarii de *Chandossel*³ ». Inutile de faire remarquer que cette graphie ne nous apprend rien, puisqu'elle est exactement semblable à la forme actuelle : il semble toutefois qu'il faille renoncer à la solution proposée par Jaccard, et mettre plutôt *Chandossel* en rapport avec *Chandon* ; *Chandossel* est probablement un diminutif en *-cel* ou *-celle* de *Chandon*. Ce suffixe, peu développé en latin, a eu un certain succès dans les langues romanes : on le retrouve en français dans *arbrisseau*, *ponceau*, *puccelle* par exemple ;

¹ Jaccard, *op. cit.*, p. 72.

² Cf. Gumy, *op. cit.*, pp. 3 et 4.

³ A.E.F., *Nobiliare altaripanum*, t. II, p. 5.

il a également remplacé -culus, non accentué, dans *monceau*, *lionceau*. Il se rencontre aussi dans des noms de lieu de la Suisse romande : *Mossel*, dans le district de la Glâne, est appelé *Moncels* vers 1150, et Jaccard¹ explique très justement ce nom par un *monticellum* ; *Flonzel* (Allaman, Vich, Belmont), *Flunsel* en 1227, est tiré par le même auteur de *flumicellum*². Une forme **Chandoncel*, soit « petit Chandon », a abouti régulièrement à *Chandossel*. Il n'est pas étonnant que nous trouvions cette dernière forme en 1214 déjà : tandis que *Ressudens* figure dans un document de 912 sous la forme *Ransoldingis*, nous trouvons *Resudeins* en 1228³, et tandis que *Rossinières* était appelé *Ransonery* en 1115, on rencontre la graphie *Rassonery* dès 1238⁴ ; c'est-à-dire que dans ces noms comme dans *Chandossel*, le groupe -ns - roman s'assimilait en -ss- dès le commencement du XIII^{me} siècle : et sans doute ce phénomène est-il plus ancien encore⁵.

II. Trême

Une fois de plus, il faut constater que les formes anciennes de ce vocable géographique, recueillies pourtant à grand peine, sont notoirement insuffisantes pour nous fournir un indice quelconque sur son étymologie. Il faut

¹ Jaccard, *op. cit.*, p. 171.

² Jaccard, *op. cit.*, p. 298.

³ Cf. Jaccard, *op. cit.*, p. 383, et Stadelmann, *op.cit.*, Archives de la Soc. d'hist. du cant. de Fribourg, t. VII, p. 334.

⁴ Jaccard, *op. cit.*, p. 394.

⁵ Il est curieux de voir que, sur la carte du canton de Fribourg de 1668 dressée par le commissaire Von der Weid, *Chandossel* est désigné sous le nom de *Chandon*, tandis que le *Chandon* d'aujourd'hui est appelé *Chandon le Craux*, soit « Chandon le Creux », nom qu'il porte actuellement aussi. Faut-il voir dans cette forme *Chandon* pour *Chandossel* une erreur de cartographe, ou bien faut-il admettre que ce village était désigné par *Chandon* également, et que, par conséquent, *Chandon-le-Creux* avait ce qualificatif pour éviter une homonymie qui eût été intolérable, et qu'on avait le sentiment que *Chandossel* était un diminutif de *Chandon* ?

draît, en effet, pour assurer l'hypothèse que je vais formuler, une forme ancienne en -sm-, un **Tresma* par exemple ; or, nous trouvons bien la graphie *la Tresma*, et *La Tour de Tresma*, sur la carte du canton de Fribourg dressée par Thomas Schepf¹ et datée de 1578 : mais c'est que les formes antérieures n'ont pas trace de -s-, de sorte qu'on est en droit de se demander si ce -s-, dans les graphies de 1578, n'est pas purement adventice, et s'il ne faut pas le mettre sur le même pied, par conséquent, que le -s- qui figure dans tant de mots du français du XVI^{me} siècle où il n'a que faire. Voici en effet, les formes les plus anciennes que je connaisse du nom de ce torrent gruyérien :

de Turre de *Trema*, 1272 (M.D.S.R., t. XXIII ; Hisely, *Monuments du comté de Gruyère*, t. II, p. 628) ;

usque ad aquam de *trema*, 1307 (A.E.F., Part-Dieu, n^o A, 1.)

aquam dictam *trema*, 1338 (A.E.F., Part-Dieu, n^o A, 5) ;

ad aquam dictam *treyma*, 1340 (A.E.F., Part-Dieu, n^o A, 6) ;

Perrodum de *Trema*, 1360 (M.D.S.R., t. XXII ; Hisely, *op. cit.*, t. I, p. 157).

D'autre part, je n'ai pu trouver dans la Suisse romande qu'un seul nom de lieu qui aie un étymon où se trouverait un groupe apparenté au groupe -s m- : c'est *Huémоз*, que M. Muret² fait venir d'un *U x a m u m* ou *O x i m u m* ; mais je ne connais de ce nom qu'une forme de 1629, *Oësmoz*³, trop tardive par conséquent pour nous être utile. Tout au plus peut-on faire état du groupe -s l-, qu'on rencontre par exemple dans *Prilly* (district de Lausanne), *Presliacum*

¹ Cette carte est reproduite dans les *Annales fribourgeoises*, t. IV (1916), pp. 1-9 : A. Weitzel, *La plus ancienne carte du canton de Fribourg ; Confines Agri Friburgensis*.

² Cette étymologie de M. Muret est mentionnée dans J.-U. Hubschmied, *Drei Orstnamen gallischen Ursprungs : Ogo, Château-d'Oex, Uechtländ*, *Zeitschrift für deutsche Mundarten*, vol. XIX (1924), (Festschrift Bachmann), p. 172, note 7.

³ Jaccard, p. 210.

en 976, dérivé du gentilice *Preslius*, nom qui est écrit *Prelié*, *Priliez*, *Priliacum* dès le XII^{me} siècle ¹. C'est-à-dire que, dès cette époque, le -s- avait disparu : peut-être avait-il disparu aussi dans le groupe parallèle -s m-, ce qui expliquerait les formes avec -m- seulement des dernières années du XIII^{me} siècle et du XIV^{me} de la *Trême*. On peut voir une confirmation de cette opinion dans le fait qu'en ancien français, le -s- a disparu très tôt. « Cet effacement — écrit M. Bourciez ² — a eu lieu du reste à des époques diverses, suivant la nature de la consonne qui venait après. A la fin du XI^{me} siècle, le -s- ne sonnait déjà que devant les explosives sourdes : c'est à cette époque que des mots notés en Angleterre *feast*, *tempest*, *escape*, etc., y ont été importés par la conquête normande (cf. au contraire les mots anglais de même origine *isle* [*ayl*], *blame*, *efforce*, etc.). Cent ans plus tard, on ne faisait plus sentir le s devant aucune consonne dans les parlers français du continent (sauf au nord-est, dans la région wallonne). » Je voudrais faire état également d'un nom de famille signifiant « percepteur de la dîme », soit « dîmeur » : tandis qu'au XII^{me} siècle on trouve la forme latine *Johannes decimador de Paterniaco*, nous rencontrons, en 1221, un *Petrus Dimiers* ³ : ici encore, le -s- provenant de -c i- avait disparu déjà devant -m-.

Les formes mentionnées plus haut, bref, ne sauraient donc s'opposer à un étymon **Tragi-sama*, composé, à en croire Holder, de deux mots gaulois, **trago-s*, « cours », d'une racine *trag*, *tergh*, « courir » ⁴, et de *samo-*, terminaison du superlatif ⁵ ; c'est-à-dire que *Trême* serait

¹ Jaccard, *op. cit.*, p. 366.

² E. Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, 5^{me} éd., Paris 1921, p. 202.

³ Ces deux exemples se trouvent dans E. Muret, *Les noms de personne dans le canton de Vaud*, p. 12, extr. du *Livre d'or des Familles vaudoises*.

⁴ Holder, *op. cit.*, t. II, col. 1901-1902.

⁵ Holder, t. II, col. 1345 ; cf. surtout Pedersen, *Vergleichende*

l'équivalent de « très rapide », qualificatif pouvant fort bien s'appliquer à notre torrent.

Cet étymon, d'ailleurs, n'est pas forgé pour la circonstance : c'est celui qui, d'après Holder, a donné le nom de la *Dreisam*, *Dreisima* en 864, rivière qui arrose Fribourg-en-Brigau, et qui descend de la Forêt-Noire¹. Holder mentionne encore un **Tragisamum*, *Trigisamum*², qui serait d'après lui un dérivé de *Tragisa*, *Treisima* au X^{me} siècle, aujourd'hui le fleuve *Traisen* ou *Trasen*, affluent du moyen Danube. Mais *Tragisa* peut-il vraiment expliquer *Traisen*, et ce nom ne serait-il pas plutôt un dérivé d'un **Tragisamum* ou d'un **Tragisama*, d'autant plus que la forme du X^{me} siècle *Treisima*, se rapportant au *Traisen* se rapproche fort du *Dreisima* = *Dreisam* de 864? Sans doute Holder cite-t-il une inscription « *D(eo) Neptuno aquarum potenti inductum ei Tragisa flummur. eius A. v. p. l. l. m.* » : mais, dans cette inscription, le mot *Tragisa* ne serait-il pas abrégé comme tous les mots qui suivent? Je laisse à d'autres le soin d'examiner cette question³.

Grammatik der keltischen Sprachen, t. II, Göttingen 1913, p. 122 ; voir encore Dottin, *La langue gauloise*, Paris 1920, p. 130 ; R. Thurneysen, *Zur indogermanischen comparativbildung*, *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XXXIII (1895), p. 551, et *Revue celtique*, t. XVI (1895), p. 121.

¹ Holder, *op. cit.*, t. II, col. 1901.

² Holder, *op. cit.*, t. II, col. 1902.

³ A propos de cette étymologie de *Dreisam*, remarquons toutefois que M. J. Schnetz, dans un article intitulé *Süddeutsche Orts- u. Flussnamen aus keltische Zeit*, « *Zeitschrift f. celtische Philologie* », vol. XIV (1923), p. 276, parlant de la *Zusam*, affluent de droite du Danube, dans la Souabe bavaroise, écrit que ce nom rappelle la *Traisen* autrichienne et la *Dreisam* badoise, et peut s'expliquer soit — mais d'une façon peu claire — au moyen d'un suffixe *-am*, *-em*, *-im* qu'on retrouve dans *Anemo* (Pline), *Animo* (Table de Peutinger) et, comme le veut Gruber, dans *Metama* (cf. Förstmann, *Ortsnamen* II, col. 283), soit par *-(i)sama*, terminaison

Jaccard ¹, qui fait venir le nom de *Trême*, comme celui de la *Trame* dont je dirai quelques mots plus bas, du latin *t r a h e r e* — ce qui ne mérite même pas une réfutation — a reconnu avec raison que *Tremellaz*, pâturage et sommet vers les sources de la Trême, est un dérivé de ce dernier nom. Voici trois mentions anciennes de ce nom de montagne :

montis de *tremeta*, 1307 (A.E.F., Part-Dieu, n° A, 1) ;

montis dicti de *tremeta*, 1338 (A.E.F., Part-Dieu, n° A, 5) ;

montis dicti de *tremeta*, 1340 (A.E.F., Part-Dieu, n° A, 6).

Ces formes montrent clairement qu'il s'agit d'un diminutif en *-ela* < *-i t t a* du nom de rivière *Trême*.

Nous avons encore un autre nom qui doit s'expliquer comme un diminutif de Trême : c'est le Tremaulaz — je ne sais sur quoi se base le *Dictionnaire géographique de la Suisse* pour faire de ce nom un masculin —, petit affluent de la Broye, qui a sa source à Villars-Bramard et qui traverse ensuite le village d'Henniez. Le *Dictionnaire géographique* ² ajoute que ce ruisseau « passe en grande partie dans un ravin de la forêt appelée Bois de Tremaulaz, de *tremulela*, bois où abondent les trembles. » Il faut renoncer à cette étymologie, qui est insoutenable, et il faut admettre que c'est au contraire le cours d'eau qui a servi à baptiser la forêt ; quant au nom de *Tremaulaz*, il faut y voir sans doute un diminutif en *-(i) o l a* de *Trême*.

* * *

« dans laquelle Holder voulait voir un suffixe superlatif ». M. Schnetz termine en disant que, selon lui, *Zusam* vient d'un altique **S u - s a m a*, où *s u* - serait un préfixe, et *s â m a* devrait être rapproché du gaélique *samh*, « tranquille » et de l'irland. *sam(e)*, « repos », de sorte que *Zusam* signifierait « très tranquille ».

¹ Jaccard, *op. cit.*, p. 469.

² *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. VI, p. 31.

Comme je viens de le dire, Jaccard rapproche du nom de la *Trême* fribourgeoise celui de la *Trame*, rivière du Jura bernois, affluent de la Birse. Cette opinion est-elle justifiée? Le manque de formes anciennes, pour le nom jurassien, ne permet pas de se prononcer. Il est difficile également de juger de la question uniquement d'après la phonétique, puisque aucun autre mot ne présente exactement les mêmes phonèmes que notre *t r a g i - s a m a. Peut-on faire état de ce que, selon Zimmerli¹, b r a c i u m donne *bra* à Tavannes, à Sombeval, c'est-à-dire dans la région de Tramalan, tandis que dans le nord du Jura on a *bré*? Il est vrai que, d'après le même auteur, m a g i d e m a donné *mé* à Tavannes — mais Vauffelin, par exemple, a *mâe* — : ce cas n'est toutefois pas identique à *t r a g i - s a m a, puisque, dans ce dernier mot, le résultat de - a g i - était suivi du groupe - s m -. Il serait donc possible que le phonétique n'ait rien à redire au rapprochement proposé par Jaccard², soit, en d'autres termes, à une étymologie *t r a g i s a m a pour *Trame* également. En tout cas, quelle que soit l'origine de ce nom de rivière, il ne peut être détaché du nom de village *Tramelan*, situé précisément sur ce cours d'eau. Bien que les formes allemandes :

unum agrum in *Trimellingen*, vers 1335 (Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. III, p. 348). ;

den zehenden von *Tremlingen*, vers 1330 (Trouillat, *op. cit.*, *id.*, p. 399)

puissent faire supposer un dérivé en *-ingen* d'un nom de personne germanique, Jaccard dit que c'est exceptionnellement un nom « dérivé de nom de la rivière, la Trame, comme en Allemagne Thüringer, la Thuringe, les habitants

¹ Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz* I. Teil, Bâle et Genève 1891, tableau III.

² Et adopté par Hubschmied, *art. cit.*, p. 179, note 4, et p. 188 note 2.

des rives de la Tyra, rivière¹ ». Ce rapprochement est ingénieux certes, mais je suis plutôt porté à croire que *Trimellingen*, d'où la forme allemande actuelle *Tramlingen*, est une germanisation approximative du nom roman, et plus spécialement peut-être d'une forme telle que celle de 1178, *Trameleins*, germanisation qui a pu se produire d'après l'équivalence *Orvin* < *Ulveins*, 1228 — *Ilfingen* < *Ulvingen*, 957, dérivé d'un nom de personne *Ulfō — selon Jaccard², ou d'après *Lamboing* < *Lamboens*, 1178 — *Lamlingen* < *Lamblingen*, 1290³.

Nous serions donc en présence d'un nom de lieu, non pas d'origine germanique, mais romane ou plutôt préromane. Il reste donc à expliquer cette forme romane, ce qui n'est pas facile. Voici quelques formes anciennes, toutes tirées des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle* par Trouillat, Porrentruy 1852-1867 :

ecclesiam de *Trameleins*, 1178 (Trouillat I, p. 363) ;

Tramelox, 1330 (Trouillat IV, p. 637) ;

Tremmelein, 1384 (Trouillat IV, p. 451) ;

Tramolans, 1407 (Trouillat V, p. 217).

La forme de 1330 est curieuse, en ce qu'elle correspond exactement à la forme dialectale actuelle, *Tramlô*⁴. Quant aux autres, peuvent-elles nous mettre sur une piste? Serions-nous peut-être en présence d'un cas oblique de la déclinaison en -a, -anem, d'origine germanique⁵? Dans un article très suggestif sur *Les noms de rivière et la déclinaison féminine d'origine germanique*⁶, M. Ant. Tho-

¹ Jaccard, *op. cit.*, p. 470.

² Jaccard, *op. cit.*, p. 322.

³ Jaccard, *op. cit.*, p. 220.

⁴ E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu...*, «Romania», t. XXXVII (1908), p. 21.

⁵ Sur cette déclinaison, cf. J. Jud, *Recherches sur l'origine et la diffusion des accusatifs en -ain et en -on*, Halle s. Saale 1907, Thèse de Zurich, 1907.

⁶ *Romania*, t. XXII (1893), pp. 489-502.

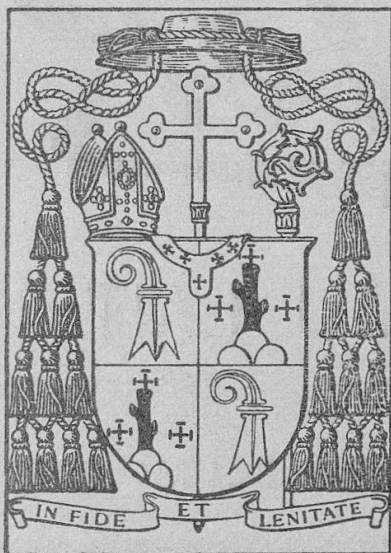
mas a donné plusieurs exemples de noms de rivière en *-in* [= *ain* < - a n e m : cf. p a n e m < *pain*] passant par des localités éponymes qui, elles, ont conservé le nom au cas sujet : ainsi le *Breuchin* passe-t-il à *Breuches* (Haute-Saône), le *Cusancin* à *Cusance* (Doubs), le *Jarnossin* à *Jarnosse* (Loire), le *Sagonin* à *Sagonne* (Cher), le *Mesvrin* à *Mesvre* (Saône-et-Loire), le *Grand-Morin* à *Mœurs* (Marne)¹. Le cas contraire, c'est-à-dire que la rivière reste au cas sujet, tandis que le nom de la localité que cette rivière arrose nous est transmis à l'accusatif, se rencontre aussi, bien que je n'en trouve pas d'exemple dans l'article de M. Thomas : je puis citer en tous cas la *Borne*, qui passe au *Petit-Bornand* et au *Grand-Bornand* (Haute-Savoie, arrond. de Bonneville). Cette déclinaison des noms de rivière a au moins un exemple dans le canton de Vaud : c'est la *Thièle*, *Tela* dans les plus anciens textes, qui dans son cours supérieur s'appelle le *Talent*². Et il en existe un cas dans le Jura Bernois même, bien qu'il soit légèrement obnubilé par la graphie actuelle : il s'agit de l'*Allaine* qui passe à *Alle*.
(A suivre)

¹ *Romania*, t. XXII, pp. 435-495. Je puis ajouter ici le cas de *Saint-Sorlin d'Arves* et de *Saint-Jean d'Arves* situés sur la rivière l'*Arvan* (Savoie, arrond. de Saint-Jean de Maurienne).

² J. Bonnard, *Thièle et Talent*, « Revue historique vaudoise », t. II (1894), pp. 92-93.

FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS, FRIBOURG

Armoiries des dignitaires ecclésiastiques de la Suisse catholique



I^{re} série comprenant les armoiries des sept évêques de la Suisse et celles du nonce apostolique auprès de la Confédération, soit 8 cartes artistiques en couleurs, dans le meilleur style héraldique, dessinées par Claude Jeanneret.

Prix de la série pour les souscripteurs . . Fr. 2.60

Commentaire

des

Litanies du Sacré-Coeur

par Mgr J. FRAGNIÈRE

Supérieur du Grand Séminaire de Fribourg
Professeur de théologie dogmatique
Aumônier du Monastère de la Visitation

II^{me} ÉDITION

Préfaces de S. G. Monseigneur Marius Besson
et de S. G. Monseigneur Chassagnon, évêque d'Autun

Broché : Fr. 4.50

Relié toile : Fr. 9.—

Cailler

CHOCOLAT AU LAIT



LA PLUS GRANDE VENTE DU MONDE

Banque de l'Etat de Fribourg

Agences :

St. Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel, Chiètres, Domdidier, Estavayer, Farvagny, Morat, Romont et Tavel

Capital Frs: 30,000,000.—

 GARANTIE DE L'ETAT 

AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg,
nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placement de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison
Fichet, à Paris), à partir de 4 fr. par trimestre et de 8 fr. par an.

Reçoit des dépôts d'argent :

contre Obligations, au porteur ou nominatives, }
en Comptes de dépôt à vue et à terme fixe, } aux meilleures conditions.
sur Carnets d'épargne, avec ou sans tirelire, }

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire sur son compte de chèques
postaux N° 11a 49, dans tous les bureaux de poste.